



Ville de La Crèche
Conseil Municipal du 30 Mars 2021

Budget Primitif 2021
Espace Culturel Clouzot cinéma
Note de synthèse

Exercice 2021

Une nouvelle disposition issue de la loi NOTRe, et depuis codifiée à l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » doit être « jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles sera disponible sur le site internet de la Commune de La Crèche, après la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2021.

La présente note comprend donc une vue d'ensemble du budget de l'espace culturel Clouzot - cinéma 2021.

Il s'équilibre :

- en recettes et dépenses de fonctionnement à 193 300,98 €
- en recettes et dépenses d'investissement à 50 478,84 €.

I. Contexte général

Pour mémoire, le budget annexe du cinéma pour l'année 2021 tient compte dans son approche prospective du contexte global.

La population de la Commune, au 1er janvier 2021 est de 5 918 habitants. Pour rappel, la population Créchoise était de 5 764 habitants au 1^{er} janvier 2020, soit une augmentation de 154 habitants pour l'année 2021.

Les derniers éléments socio-démographiques connus :

Données socio-démographiques	Pour la Commune	Pour le Département	Pour la Région
Population légale	5 918	374 461	6 039 767
Nombre de foyers fiscaux	2 494	161 979	2 657 735
Part des foyers fiscaux non imposables	41 %	54,90 %	51,60 %
Revenu fiscal médian par foyer	23 780	20 840	21 290

II. Priorités du Budget

Le budget primitif 2021 du cinéma Clouzot se caractérise par une maîtrise des dépenses de fonctionnement :

- tout en gardant un niveau de qualité de ce service rendu aux usagers.
- en contenant la masse salariale de l'équipement.
- en limitant l'évolution des dépenses de gestion du service.

Ce budget prend en compte la fermeture des salles de cinéma, au premier semestre 2021, entraînant une baisse des recettes de fonctionnement.

Des travaux d'amélioration sont inscrits à ce budget en section d'investissement :

- Cablage numérique
- Mise en conformité du balcon.

III. Détails des sections

1. Section de Fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet d'assurer le quotidien.

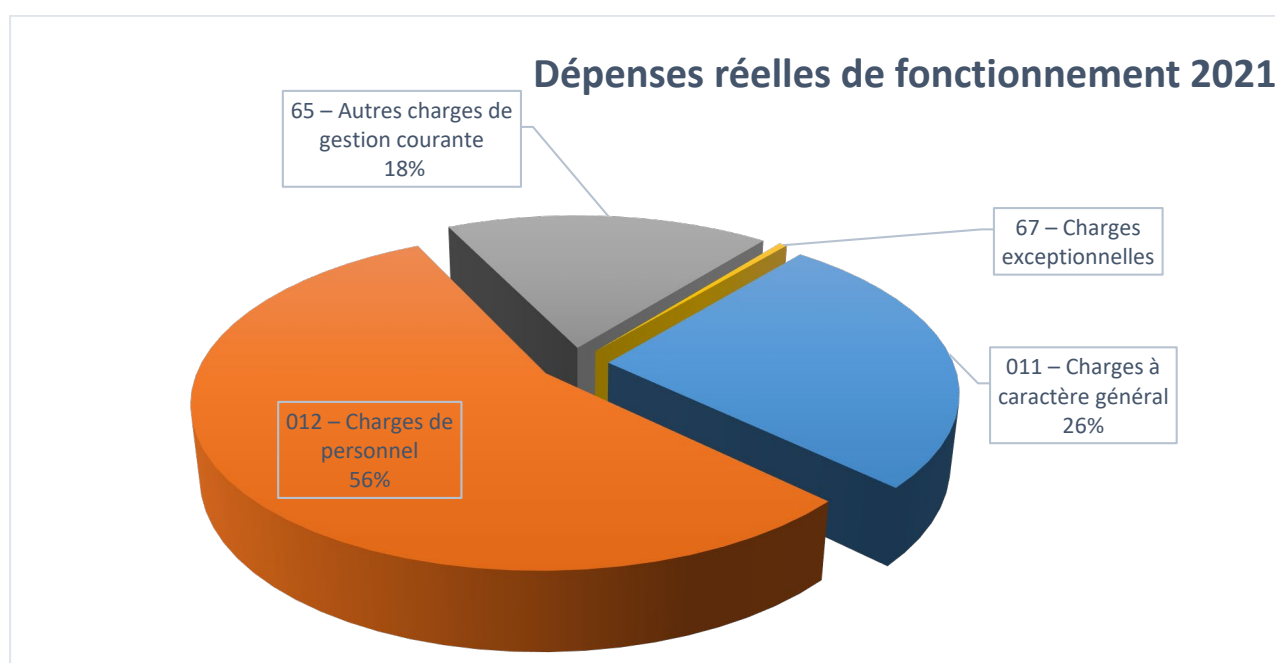
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du cinéma.

La section de fonctionnement s'équilibre à 193 300,98 €. Pour mémoire, elle était de 134 445 € au Budget Primitif 2020.

1.1 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement (en €) pour 2021 sont réparties comme suit :

Chapitre	CA 2019	BP + DM 2020	CA 2020	BP 2021	Variation BP en %
011 – Charges à caractère général	26 565,67	27 540,00	23 460,62	29 160,00	5,88 %
012 – Charges de personnel	58 215,00	58 885,00	53 070,02	62 404,00	5,98 %
65 – Autres charges de gestion courante	23 753,40	20 000,00	16 274,47	20 000,00	
67 – Charges exceptionnelles	9,49	120,00		500,00	316,66 %
023 – Virement à la section d'investissement		10 000,00			
042 – Opérations d'ordre	17 957,18	17 900,00	17 879,10	17 953,09	0,30 %
002 – Résultat d'exploitation reporté				63 283,89	
Total	126 500,74	134 445,00	110 684,21	193 300,98	43,78 %



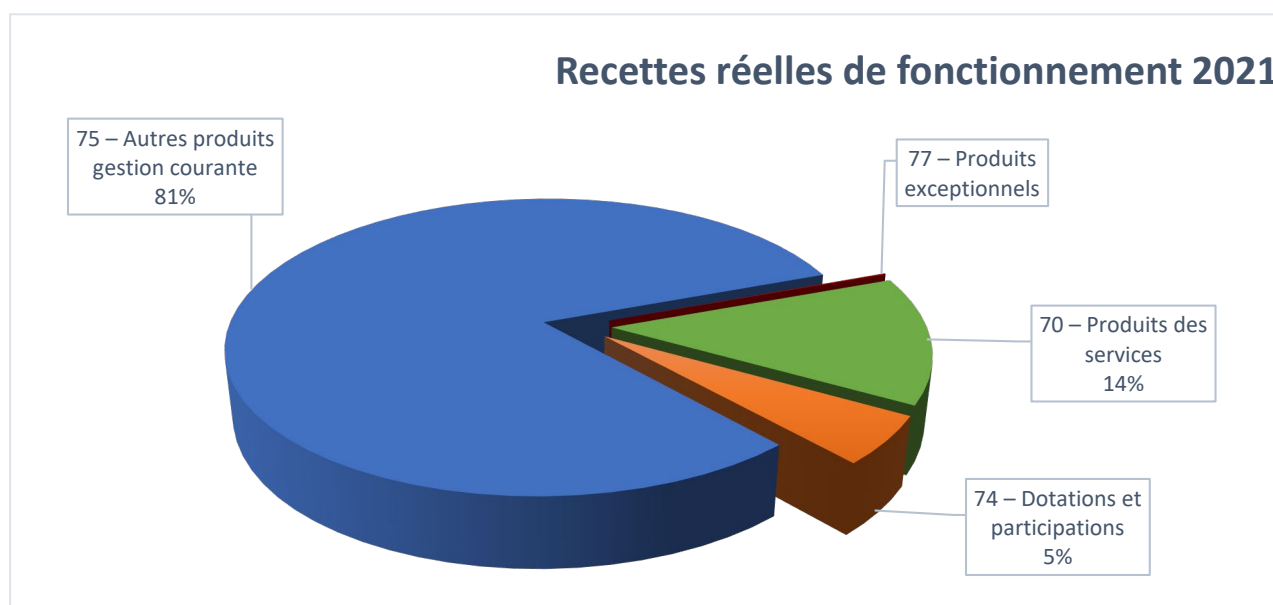
Les principales charges courantes de ce budget portent sur les consommations de fluides, la maintenance des équipements de projection et la rémunération du personnel.

Dans le chapitre 65, figure le paiement des redevances à la SACEM, et à la société VEO (part distributeur). Celles-ci sont inscrites à hauteur de 20 000 €.

1.2 Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement (en €) pour 2021 sont réparties comme suit :

Chapitre	CA 2019	BP + DM 2020	CA 2020	BP 2021	Variation BP en %
70 – Produits des services	60 453,72	115 160,00	21 163,60	25 000,00	-78,29 %
74 – Dotations et participations	9 398,77	9 400,00	15 597,59	9 400,00	
75 – Autres produits de gestion courante	46 703,85	5,00		147 878,76	2 957 400 %
77 – Produits exceptionnels	252,70	180,00	211,37	180,00	
042 – Opérations d'ordre	9 691,70	9 700,00	10 427,76	10 842,22	11,77 %
Total	126 500,74	134 445,00	47 400,32	193 300,98	43,78 %



La principale ressource de ce budget est constituée par la vente des tickets de cinéma, comptabilisée au chapitre 70.

Le montant de subvention versée par le Centre National du Cinéma et de l'image animée - CNC (Subvention « Art et essai ») est maintenu pour l'année 2021.

Au Chapitre 75, le déficit de l'exercice 2020 d'un montant -63 283,89 € est financé par versement d'une participation du Budget principal en 2021.

2. Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 50 478,84 €.

2.1 Dépenses d'investissement

Chapitre	CA 2019	BP + DM 2020	CA 2020	BP 2021	Variation BP en %
20 - Immobilisations incorporelles		1 050,00	493 ,92	8 000,00	661,90 %
21 - Immobilisations corporelles	19 342,89	31 443,85	65,02	31 636,62	0,61 %
040 – Opérations d'ordre	9 691,70	10 500,00	10 427,76	10 842,22	3,26 %
Total	30 336,59	42 993,85	10 986,70	50 478,84	17,41 %

Les principaux projets d'investissement de l'année 2021 sont :

- la mise en conformité du balcon
- l'installation du câblage numérique
- l'amélioration du site internet du cinéma

2.2 Recettes d'investissement

Chapitre	CA 2020	BP + DM 2020	CA 2020	BP 2021	Variation BP en %
13 – Subventions d'investissement	5 405,00	5 000,00	6 2017,00	10 122,50	102,45 %
021 – Virement à la section fonctionnement		10 000,00			
040 – Opérations d'ordre	17 957,18	17 900,00	17 879,10	17 953,09	0,30 %
001 – Excédent investissement reporté (résultat cumulé)		9 293,85		22 403,25	141,05 %
Total	23 362,18	42 193,85	24 096,10	50 478,84	19,63 %

Les subventions d'investissement attendues portent sur les projets cités plus haut.

Pour l'année 2020, il est constaté un excédent d'investissement de 22 403,25 € (compte 001).